



Médiation togolaise en RDC

Les Nations unies apportent leur soutien au président du Conseil

La médiation togolaise en République démocratique du Congo (RDC) a le soutien des Nations unies. Reçu en audience lundi à Lomé par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, Huang Xia, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, n'a pas manqué de le réitérer.



PAGE 3

TRANSPORT



Asky relie Lomé à Nouakchott

Un nouvel envol pour l'intégration régionale

La carte du ciel africain vient de s'enrichir d'un nouveau trait d'union. Depuis le samedi 2 août 2025, Asky Airlines va désormais desservir Nouakchott, la capitale mauritanienne, depuis son hub de Lomé. Une connexion directe, attendue, qui marque la 30e destination africaine de la compagnie panafricaine.

PAGE 5

ECONOMIE



Paielements instantanés

L'Uemoa appuie sur le bouton de la révolution financière

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) va entrer dans une nouvelle ère. Dès le 30 septembre, la Plateforme interopérable du Système de paiement instantané (PI-SPI) sera opérationnelle. L'annonce faite a été faite par la Bceao.

PAGE 5

INTERNATIONAL

Rwanda/Migration

Après l'échec avec le Royaume-Uni, le Rwanda signe un accord migratoire avec les Etats-Unis

PAGE 5

Coopération sino-togolaise

Retour sur les grandes réalisations

La coopération entre la Chine et le Togo est au beau fixe. En témoignent les nombreuses réalisations. Que ce soit dans le domaine des infrastructures, du développement rural, de l'agriculture ou de la sécurité alimentaire, les projets sont légion. Retour sur les grands projets réalisés pendant la décennie grâce à cette coopération.

PAGES 6&7

DERNIERES HEURES

Climat : le Togo, candidat à l'accueil du siège régional Afrique du GCF

Le Togo se porte candidat pour abriter le siège régional Afrique du Fonds vert pour le climat (GCF). Cette institution internationale est dédiée au financement des actions contre le changement climatique.

L'annonce a été faite à l'issue d'une séance de travail entre le ministre de l'Environnement et des Ressources forestières, Foli-Bazi Katari, et une délégation du GCF conduite par Catherine Koffman, directrice du département Afrique. Les discussions ont porté sur les avantages d'une telle implantation à Lomé, ainsi que sur les perspectives de coopération renforcée dans le domaine climatique.

Le gouvernement togolais ambitionne ainsi de jouer un rôle central dans la mobilisation des financements verts au bénéfice des pays africains. Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de développement durable et dans l'agenda climatique du pays.

Si cette candidature aboutissait, le Togo pourrait devenir un hub régional pour la coordination des initiatives contre les effets du dérèglement climatique en Afrique. Une démarche saluée comme un pas de plus vers une diplomatie environnementale active.

PAGE 3

Togo-Chine

Asseoir une coopération parlementaire fructueuse avec le Shandong

Une délégation chinoise conduite par Fan Huaping, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la province du Shandong, en visite au Togo, a été reçue lundi dernier par Kodjo Sévon-Tépé Adédzé, président ...



PAGE 3

	SOMMAIRE	<p>Asky relie Lomé à Nouakchott Un nouvel envol pour l'intégration régionale</p>  <p>P 5</p>	<p>Bénin/Politique L'unité fragile de la mouvance présidentielle face au défi de la succession de Patrice Talon en 2026</p>  <p>P 9</p>	<p>Solidarité Chine-Togo Un grand signe de la providence selon sœur Pascaline Dogbé</p>  <p>P 11</p>
---	----------	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Lamgbogo Yendouka : une coiffeuse déterminée qui réalise son rêve grâce au FNFI

Lamgbogo Yendouka, une femme de 33 ans et mère de trois enfants, est une coiffeuse résidant dans le canton de Bogou, une localité située à 07 km au nord-ouest de Tandjouare. Son parcours illustre parfaitement le pouvoir transformateur de l'inclusion financière offerte par le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI). Grâce au produit APSEF du FNFI, Lamgbogo a pu réaliser son rêve d'équiper son atelier en matériel nécessaire pour offrir des services de coiffure de qualité à sa communauté.

Lamgbogo a toujours eu une passion pour la coiffure, mais elle a longtemps été freinée par le manque de ressources financières pour démarrer son propre salon. Cependant, sa détermination et son désir de réussir ont été plus forts que les obstacles auxquels elle a été confrontée. Lorsqu'elle a entendu parler du produit APSEF du FNFI, elle a immédiatement vu une opportunité de concrétiser son rêve.

"Le FNFI m'a donné l'opportunité de transformer ma passion en une véritable entreprise", déclare Lamgbogo. "Grâce au prêt que j'ai pu obtenir, j'ai pu acheter tout le matériel nécessaire pour offrir une gamme complète de services de coiffure à mes clientes."

Lamgbogo a investi dans des produits de coiffure de haute qualité tels que des mèches et des produits de traitement capillaire. Cette décision a immédiatement porté ses fruits, car elle a pu attirer de nouvelles clientes et fidéliser sa clientèle existante grâce à la qualité de ses services.

"Avant d'avoir accès au financement du FNFI, je devais parfois refuser des clientes faute de matériel adéquat", explique Lamgbogo. "Maintenant, je suis en mesure de répondre à tous les besoins de mes clientes et même d'offrir des services supplémentaires."

Aujourd'hui, Lamgbogo est fière de l'entreprise prospère qu'elle a bâtie grâce au soutien du FNFI. Elle encourage vivement

les autres femmes entrepreneurs de sa communauté à saisir les opportunités offertes par le FNFI pour réaliser leurs rêves.

suis reconnaissante pour le soutien qu'ils m'ont apporté et je suis déterminée à continuer à développer mon entreprise et à contribuer

l'inclusion financière pour autonomiser les femmes entrepreneurs et stimuler le développement économique au niveau local. Son histoire est un



Lamgbogo Yendouka

"Le FNFI est plus qu'une institution financière pour moi", déclare Lamgbogo avec émotion. "C'est un véritable partenaire dans ma réussite. Je

au développement de ma communauté."

Le succès de Lamgbogo Yendouka témoigne de la puissance de

exemple inspirant de ce qui peut être accompli lorsque les opportunités sont accessibles à tous

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Edy Alley
Responsable web :
Carlos Amevor
Comité de rédaction :
Françoise Dasilva

Alexandre Wémima
Edem Dadzie
Luc Biova
Rachid Zakari
Responsable administrative, financière
et commerciale:
AMAH Essognim

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

Secteur éducatif

Répondre à la demande croissante de salles de classe au Togo

Au Togo, 30 nouveaux Collèges d'enseignement général (CEG) verront le jour d'ici à la prochaine rentrée scolaire 2025-2026.

Ce projet, piloté par le ministère des Enseignements primaire et secondaire, vise à étendre l'offre éducative, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

Concrètement, l'initiative

l'éducation.

L'objectif, selon le ministre en charge des Enseignements primaire et secondaire, le professeur Dodzi Kokoroko, « est de rapprocher l'école des apprenants, notamment dans les zones éloignées des grands centres urbains ».

Pour rappel, l'éducation occupe ces dernières années une place centrale dans les priorités du gouvernement.



Une salle de classe sur le point d'être inaugurée au Togo (Image d'archives)

répond à la demande croissante en salles de classe, dans un contexte marqué par une pression démographique et la surcharge des établissements existants. Les nouveaux CEG seront répartis dans les sept directions régionales de

Des efforts importants ont été engagés, notamment la construction de salles de classe, le recrutement d'enseignants à travers le pays, et le renforcement de la carte scolaire pour une meilleure couverture du territoire.

TM

Médiation togolaise en RDC

Les Nations unies apportent leur soutien au président du Conseil

La médiation togolaise en République démocratique du Congo (RDC) a le soutien des Nations unies. Reçu en audience lundi à Lomé par le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, Huang Xia, envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, n'a pas manqué de le réitérer.

En effet, ces échanges de haut niveau font suite à la réunion conjointe de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) à Nairobi au Kenya.

Tenue le 1^{er} août dernier, elle est consacrée à la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est Congo, région dans laquelle le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, en tant que médiateur désigné de l'Union africaine, s'emploie à ramener la paix.

Ainsi à Lomé, l'occasion était donc pour l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, d'aborder avec le président du conseil des sujets relatifs au rôle de l'institution dans la résolution des crises.

Particulièrement, un accent est mis sur l'expertise du président du Conseil dans la lutte contre l'instabilité et l'insécurité dans la région en tant que médiateur désigné de l'Union africaine.

En effet, la médiation togolaise a pour objectif de

réconcilier les protagonistes de la crise dans l'est de la RDC et de faire revenir la paix.

« Je suis venu pour écouter le président du Conseil, surtout après la réunion des deux communautés EAC-SADEC qui a eu lieu tout récemment à Nairobi. Nous sommes unanimes pour insister sur le rôle central de l'Union africaine grâce à cette médiation confiée au président Faure Essozimna Gnassingbé », a mentionné monsieur Huang Xia avant d'ajouter : « C'est une place centrale pour gérer la crise actuelle et aussi pour

très claires. Nous sommes là pour accompagner, appuyer la médiation de l'Union africaine et, à cet égard, nous ne ménagerons aucun effort pour renforcer cette médiation centrale incarnée par le président du Conseil. Toutes les autres dynamiques doivent converger vers cette médiation centrale pour la renforcer », a-t-il précisé.

Une expertise internationalement reconnue

Avant d'être désigné le 12 avril 2025 par l'Union africaine (UA), médiateur de la crise en



nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité, de l'insécurité dans la région des Grands Lacs. ».

Soutien réitéré des Nations unies

Conscient de l'impact de la médiation de l'Union africaine, à travers le président du Conseil, le secrétaire général des Nations unies n'a pas manqué de réitérer son soutien.

« Les Nations unies sont

RDC, le président du Conseil a déjà fait ses preuves dans la résolution de nombre de crises.

L'on en veut pour preuve la médiation réussie dans la crise entre le Mali et la Côte d'Ivoire soldée par la libération des militaires ivoiriens, sans oublier des interventions diplomatiques au Niger et au Burkina Faso, pour ne citer que ces pays.

Caleb Akponou

Togo-Chine

Asseoir une coopération parlementaire fructueuse avec le Shandong

Une délégation chinoise conduite par Fan Huaping, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la province du Shandong, en visite au Togo, a été reçue lundi dernier par Kodjo Sévon-Tépé Adédzé, président de l'Assemblée nationale, au siège de l'institution parlementaire.

La rencontre s'inscrit dans une dynamique de consolidation de la coopération parlementaire entre les deux institutions et la définition de nouvelles pistes de collaboration fructueuse au service du développement et du bien-être des populations respectives.

Au cours des échanges, la délégation chinoise a présenté le point de la coopération sino-togolaise dans les secteurs de l'énergie, de la santé, de l'agriculture et de l'économie, depuis la



Kodjo Adédzé (au milieu), Huaping Fan (à droite) et Wang Min (à gauche)

tenue du neuvième Forum économique sino-africain (Focac 2024). Elle sera renforcée dans les prochains jours dans le domaine législatif et du contrôle de l'action gouvernementale.

La partie togolaise

souhaite s'inspirer des bonnes pratiques de l'Assemblée populaire de la province du Shandong pour redimensionner l'administration parlementaire qui joue en rôle central dans l'accompagnement de la mission des députés.

Cette rencontre traduit la volonté commune des deux parties de maintenir et de renforcer les liens historiques déjà établis entre la République populaire de Chine et la République togolaise sous le leadership de Xi Jinping, président de la République populaire de Chine, et Faure Essozimna Gnassingbé, président du Conseil de la République togolaise. Cette mission permettra également de faire le suivi des retombées du sommet du Forum sur la coopération sino-africaine.

Située à plus de 500 km de Pékin, la province du Shandong est l'une des plus anciennes régions culturelles du pays et constitue un pôle majeur du développement économique national. Sur le plan économique, elle figure parmi les trois provinces les

plus riches de Chine, aux côtés du Guangdong et du Jiangsu.

Son Produit intérieur brut (PIB) a dépassé 1 400 milliards USD en 2023, grâce à une forte base industrielle (pétrochimie, construction navale, électronique, matériaux de construction), une agriculture moderne (blé, coton, fruits de mer) et une économie maritime développée.

En renforçant sa coopération avec cette province, le Togo réaffirme son engagement à consolider les liens sociopolitiques et économiques existants avec la République populaire de Chine, et à asseoir une coopération parlementaire fructueuse avec la province du Shandong.

Edem Dadzie

LOME-MA-0433202507CA

ASSIGNATION **COPIE**

en deux mille vingt-cinq,

Et le Six (06) Août 2025, 08 heures 00 minutes ;

A la requête de Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, demeurant et domiciliée en France avec de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo, Angle Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le centre Aéré CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06 Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15 Courriel : contact@monnatt.com ;

En l'étude duquel domicile est élu pour la présente et pour ses suites ;

Fait,

Nous Me Anani AMEKUDUJ
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
Demeurant et domicilié en qualité d'Huissier de Justice après le CEG des Etudes Supérieures

Donné assignation à :

La Société NOVEN, Société à Responsabilité Unipersonnelle, au capital de 5 000 000 FCFA, inscrit au RCCM sous le numéro RCCM : TG-LOM 2018 B 2267, NIF 1000030681, ayant son siège social sis à Lomé quartier Adidogomé Ségbé s/c 05 BP :1026, Lomé-Togo, Tél : 90 81 01 36/ 97 59 32 25, prise en la personne de son gérant, monsieur AGBLAMI Kodzo, demeurant et domicilié au siège de ladite société où étant et parlant à : *N'ayant pas de siège social connu à Lomé (Togo), nous avons conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile déposé l'assignation par affichage à la porte principale de l'habitation du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN, dirigé par le Président dudit Tribunal et ce suivant ordonnance n° 244/2025 du 01 Août 2025.*

Monsieur AGBLAMI Kodzo, Gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adidogomé Ségbé, Tél : 90 81 01 36/ 97 59 32 25, où étant et parlant à :

PAR COPIE SEPARÉE

A comparaitre, le **Mardi douze (12) août 2025 à huit (08) heures précises** jours et heures suivants s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, statuant en matière civile ;

1

LOME-MA-0433202507CA

POUR

Voir venir les requis s'entendre :

- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qui lui est due dans le cadre de la résiliation du contrat de construction qui les lie ;
- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions (10 000 000) francs au titre de dommages et intérêts pour tout préjudice subi ;

EN EFFET :

Suivant contrat de construction en date du 14 mai 2018 modifiée suivant avenant en date du 02 août 2019, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a confié à monsieur AGBLAMI Kodzo, gérant des Etablissements NOVEN, la construction d'une maison individuelle site à Avégandji (SEWATSRIKOPE) Kpémé dans la préfecture des Lacs.

(Pièce n°1 : Contrat de construction en date du 14 mai 2018)

En cours d'exécution du contrat, monsieur AGBLAMI Kodzo a créé la société NOVEN SARLU.

La société NOVEN SARLU a, par conséquent, continué les travaux de construction de la villa au profit de madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

Dans le cadre du contrat de construction de sa maison, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a versé entre les mains de monsieur AGBLAMI Kodzo et pour le compte de la société NOVEN SARLU une somme totale de cinquante-deux millions vingt-cinq mille cent quarante (52 025 140) francs CFA.

(Pièce n°2 : Copies des divers chèques et décharges de versements)

Cependant depuis décembre 2022, le chantier est resté à l'abandon.

Après multiples relances, la société NOVEN SARLU par le truchement de son gérant, a indiqué à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, que la société NOVEN SARLU était dans l'incapacité de terminer le chantier.

La société NOVEN SARLU a proposé à madame Ayoko Ida Colette MURATET une résiliation amiable du contrat. Madame Ayoko Ida Colette MURATET a marqué son accord à cette proposition.

Madame Ayoko Ida Colette MURATET a exigé de la société NOVEN SARLU, un état de lieux du chantier pour apprécier le niveau d'exécuté. La société NOVEN SARLU a transmis le 12 mai 2024, un état des lieux laissant transparaître un montant de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA à rembourser à madame Ayoko Ida Colette MURATET.

(Pièce n°3 : Etat des lieux de la société NOVEN SARLU)

2

LOME-MA-0433202507CA

Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, a engagé un expert indépendant à l'effet de vérifier le taux d'exécuté du chantier en rapport avec les sommes qui ont été décaissées au profit de la société NOVEN SARLU et de monsieur AGBLAMI Kodzo.

Ce rapport d'expertise laisse plutôt transparaître un total des travaux réalisés à la somme de trente-quatre millions trois cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf francs (34 346 584, 79) francs CFA. Ce qui présente une somme à rembourser de dix-sept millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-cinq virgule vingt-et-un (17 678 555, 21) francs CFA.

(Pièce n°4 : Etat des lieux réalisés par la société HOVA)

Toutefois, dans le cadre d'une résiliation amiable du contrat de construction en date du 14 mai 2018, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a accepté recevoir de la société NOVEN SARLU la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qu'elle a reconnue lui devoir dans le cadre d'une résiliation du contrat.

(Pièce n°5 : Lettre du conseil de madame Ida Ayoko Colette MURATET en date du 24 juillet 2024 ; Pièce n°6 : Lettre de la société NOVEN SARLU en date du 30 septembre 2024)

Depuis lors, la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo se refusent de payer la somme due à Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

Cet état de fait a créé un énorme préjudice à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, dont le chantier est resté à l'abandon pendant près de trois années. Certains des ouvrages réalisés par la société NOVEN SARLU ont été abimés. Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a dû finalement déboursier des sommes d'argent supplémentaires en confiant l'achèvement de son chantier à une autre société, qui a dû reprendre certains des travaux réalisés par la société NOVEN SARLU et qui ont été abimés du fait de l'abandon du chantier.

Aux termes de l'article 1147 du Code Civil Français dans sa version applicable au Togo : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part. »

En l'espèce, la société NOVEN SARLU a indiqué à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI qu'elle était dans l'incapacité de terminer le chantier sans aucun justificatif, laissant madame Ida Ayoko Colette MURATET devant le fait accompli alors qu'elle a encaissé avec monsieur AGBLAMI Kodzo, une somme totale de cinquante-deux millions vingt-cinq mille cent quarante (52 025 140) francs CFA.

Il y a lieu de condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo au paiement de la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qu'ils ont reconnue devoir dans le cadre d'une résiliation du contrat et à la somme de dix millions (10 000 000) francs CFA en réparation du préjudice subi par madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

3

LOME-MA-0433202507CA

C'EST POURQUOI,

Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI sollicite qu'il plaise au Tribunal de Grande Instance de Lomé de condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo à lui payer la somme totale de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA restant due dans le cadre d'une résiliation du contrat et à la somme de dix millions (10 000 000) francs CFA en réparation du préjudice qu'elle a subi.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de Grande Instance de Lomé de :

- Dire et juger que monsieur AGBLAMI Kodzo et la société NOVEN SARLU ont manqué à leur obligation contractuelle ;

En conséquence,

- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qui lui est due dans le cadre de la résiliation du contrat ;
- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo à payer à madame Ida Ayoko Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions (10 000 000) francs au titre de dommages et intérêts pour tout préjudice subi ;
- Condamner la société NOVEN SARLU et monsieur AGBLAMI Kodzo aux entiers dépens.

SOUS TOUTES RESERVES ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé et remis copies des pièces ci-dessus mentionnées ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : _____ FCFA.

Fait le :

- Contrat de construction en date du 14 mai 2018
- Copies des divers chèques et décharges de versements
- Etat des lieux de la société NOVEN SARLU
- Etat des lieux réalisés par la société HOVA
- Lettre du conseil de madame Ida Ayoko Colette MURATET en date du 24 juillet 2024
- Lettre de la société NOVEN SARLU en date du 30 septembre 2024

L'Huissier

Me Anani AMEKUDUJ
Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé

Paielements instantanés

L'Uemoa appuie sur le bouton de la révolution financière

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa) va entrer dans une nouvelle ère. Dès le 30 septembre, la Plateforme interopérable du Système de paiement instantané (PI-SPI) sera opérationnelle. L'annonce faite a été faite par la Bceao.

Finis les longues attentes. Les transferts d'argent seront désormais "quasi instantanés", et cela 24h/24, 7j/7, quel que soit le type de compte : banque traditionnelle, microfinance ou mobile money. Une prouesse technologique conçue pour réduire les délais et les coûts des transactions, tout en abolissant les frontières entre les différents acteurs du système financier. Derrière cette avancée, l'ambition est de rendre l'argent plus proche et plus accessible aux citoyens...

Dans un espace monétaire encore cloisonné, la PI-SPI propose "rapidité et interopérabilité", deux mots qui résument la volonté de moderniser les flux financiers ouest-africains.

Au Togo, 7 institutions financières ont déjà embarqué dans cette dynamique. Banque Atlantique, BOA, Cofina, BIAT, Coris Bank, Ecobank et Orabank figurent parmi les pionnières. Ces deux dernières avaient déjà participé à la phase de test, menée depuis le 5 juin 2025, avec des clients réels. Une expérimentation cruciale, visant à éprouver la solidité, la sécurité et la fluidité du système. Au 31 juillet, le compteur affiche 86 banques, 70 institutions de microfinance et 10 émetteurs de monnaie



électronique intégrés à la plateforme. Une montée en puissance qui reflète l'adhésion progressive des acteurs du secteur. Mais plus qu'un outil technologique, le PI-SPI porte en lui une promesse

sociale ; celle de l'accès équitable à des services de paiement fluides. Une inclusion financière renforcée dans un contexte de digitalisation accélérée. Si la phase pilote tient ses promesses, la PI-SPI

pourrait devenir le cœur battant d'une économie régionale plus connectée. Une économie où l'argent circule sans friction où les distances se raccourcissent.

Edy Alley

Asky relie Lomé à Nouakchott

Un nouvel envol pour l'intégration régionale

La carte du ciel africain vient de s'enrichir d'un nouveau trait d'union. Depuis le samedi 2 août 2025, Asky Airlines va désormais desservir Nouakchott, la capitale mauritanienne, depuis son hub de Lomé. Une connexion directe, attendue, qui marque la 30e destination africaine de la compagnie panafricaine.

voyageurs à destination de Nouakchott étaient contraints de passer par Dakar, souvent en y passant une nuit. Désormais, trois vols hebdomadaires (mardi, jeudi, samedi) permettent d'éviter ces détours fastidieux, tout en réduisant coûts et temps

Un cap que cette liaison pourrait aider à atteindre, en élargissant l'offre et en densifiant le maillage régional.

Asky ne s'arrête pas là. Depuis juin 2024, la compagnie a engagé un processus de modernisation ambitieux : l'acquisition de deux avions supplémentaires par an, principalement des Boeing 787, et l'ouverture de deux nouvelles destinations chaque année jusqu'en 2027.

Pour le secrétaire général du ministère des Transports, Michel Tindano, cette évolution traduit un impératif : « l'ouverture de cette nouvelle ligne contribuera à rapprocher les peuples et à dynamiser les échanges ». Il appelle toutefois à la vigilance : « C'est à ce prix que nous pourrions attirer davantage de passagers et faire de Lomé un véritable carrefour aérien de la sous-région ».

Avec cette connexion Lomé-Nouakchott, Asky ne se contente pas de relier deux villes. Elle tisse un lien entre les peuples, trace une nouvelle route dans le ciel africain et conforte Lomé dans son rôle de carrefour stratégique au cœur de l'Afrique de l'Ouest.

Edy Alley



Lancement de la nouvelle ligne Lomé-Nouakchott

Ce vol inaugural, assuré par un Boeing 737-800 d'une capacité de 154 sièges, dont 16 en classe Affaires, s'inscrit dans une dynamique stratégique de croissance ciblée. « Cette nouvelle liaison renforce davantage le rôle stratégique du hub de Lomé comme plateforme de connectivité continentale », a souligné Martial Tévi-Bénissan, directeur commercial d'Asky, sur LinkedIn. Jusqu'à présent, les

de trajet. Un gain net pour les usagers, mais aussi un atout géopolitique pour Lomé. L'enjeu dépasse la simple logistique. Il est question de positionnement stratégique. Le Togo nourrit l'ambition de faire de l'aéroport Gnassingbé Eyadéma un hub régional de premier plan. En 2024, il avait déjà accueilli 1,5 million de passagers. Avec cette nouvelle ligne, les autorités espèrent franchir la barre des 2 millions.

Togo / Entrepreneuriat

Lever des fonds, une question de stratégie avant tout

Créer une entreprise, c'est bien. La faire grandir, c'est mieux. Mais comment ? Cette question, essentielle pour de nombreux jeunes entrepreneurs togolais, a trouvé un début de réponse lors de l'atelier organisé en juillet 2025 à l'Unipod de l'Université de Lomé, à l'initiative du ministère de l'Économie numérique et de la Transformation digitale, via l'Agence Togo Digital (ATD).

Sous le thème évocateur « Comment financer la création et la croissance de votre entreprise ? », cette rencontre a permis de briser les idées reçues et de dévoiler les coulisses souvent méconnues de la levée de fonds en Afrique.

À la manœuvre, deux experts aguerris : Thameur Hemdane, spécialiste international des mécanismes de financement, et Brice Tchendo, fin connaisseur des réalités des PME africaines. Ensemble, ils ont déroulé, avec clarté et pragmatisme, les étapes cruciales d'un parcours entrepreneurial réussi.

Le message est clair : lever des fonds, ce n'est pas seulement une question de besoin financier, mais aussi de préparation, de timing et de stratégie. Cette phrase, livrée par un

participant, résume l'esprit de l'atelier. Car derrière les mots « crowdfunding », « love money », ou encore « business angels », se cache une réalité simple : il faut savoir convaincre, au bon moment, avec les bons arguments.

Les participants, majoritairement étudiants, porteurs de projets et jeunes dirigeants de TPME, sont repartis avec des outils concrets : savoir structurer une demande de financement, adapter son discours à la maturité du projet, ou encore pitcher efficacement face à un investisseur.

Autre leçon forte de la journée : le rôle crucial des structures d'accompagnement. Elles sont ces « tuteurs invisibles » qui aident à transformer une idée en entreprise solide. Sans elles, la route est plus longue, plus risquée. En organisant cet atelier grand public, le MENTD montre sa volonté d'ancrer l'entrepreneuriat dans une culture de rigueur, d'innovation et de pérennité. Et surtout, d'armer une jeunesse togolaise ambitieuse face aux défis du monde économique.

Coopération sino-togolaise

Retour sur les grandes réalisations

La coopération entre la Chine et le Togo est au beau fixe. En témoignent les nombreuses réalisations. Que ce soit dans le domaine des infrastructures, du développement rural, de l'agriculture ou de la sécurité alimentaire, les projets sont légion. Retour sur les grands projets réalisés sur la décennie grâce à cette coopération.

Partenaire de longue date, la Chine et le Togo s'emploient depuis des décennies à renforcer leurs relations bilatérales. Et depuis quelques années, les initiatives ne manquent pas et l'accompagnement de la Chine au Togo ne cesse de prendre une nouvelle dimension, tout en se diversifiant.

Une coopération vieille de 60 ans

Si la coopération sino-togolaise date des années soixante, elle n'a effectivement pris du poil de la bête que dans les années 2000, avec des réalisations et accompagnements dans divers secteurs de développement.

Fort de l'impact de cette coopération, les échanges économiques entre les deux pays n'ont cessé de s'accroître.

Si en 2021 l'on estimait la valeur des échanges commerciaux entre la Chine et le Togo à près de 3 milliards de dollars, ils ont atteint, rien que dans la première moitié (janvier à juillet) de 2023, 2,3 milliards de dollars selon des chiffres communiqués par Chao Weidong, ancien ambassadeur de la République populaire de Chine au Togo.

Pour accompagner le Togo dans l'autosuffisance alimentaire, la République populaire de Chine intervient à travers le projet d'assistance d'urgence né à l'issue du Forum sur la coopération Chine-Afrique (Focac). Et rien qu'en 2025, 2400 tonnes de riz blanc, soit 48 000 sacs de 50 kg de riz, sont livrés au pays. Cet accompagnement est estimé à 20 000 000 de yuans renminbi, selon l'ambassade de Chine au Togo.

Dans le domaine sanitaire, les initiatives ne manquent non plus. Des missions médicales sont régulièrement conduites par des médecins chinois et togolais au bénéfice de la population.

Côté éducation, ce partenariat se traduit par des échanges culturels entre les deux pays. En témoigne l'inauguration en 2013 du Centre Confucius de l'université de Lomé. Il a pour mission de promouvoir la langue et la culture chinoises, de favoriser les échanges culturels et éducatifs entre la Chine et le Togo, et de renforcer les liens d'amitié entre les deux pays.

Aussi sert-il de plateforme pour l'apprentissage et l'enseignement du chinois, ainsi que pour des activités culturelles et artistiques.

Si des projets sont réalisés ici et là, les deux pays ont fait des secteurs éducatif et énergétique une des priorités du développement. Depuis quelques années, la Chine ne cesse d'investir dans ces secteurs.

Ainsi note-t-on l'exécution de plusieurs projets tels que le complexe pédagogique moderne du lycée Tokoin et le poste de distribution d'électricité de Sokodé.

Aussi chaque année, des boursiers poursuivent leurs études en Chine. Cette formation des ressources humaines se fait particulièrement dans le domaine administratif, militaire, sanitaire, renseigne Chao Weidong, ex-ambassadeur de la République populaire de Chine au Togo.

Pour beaucoup d'observateurs, la priorité accordée à l'éducation et à l'énergie est compréhensible, car pour exécuter des projets d'infrastructure, la Chine a bien besoin de l'énergie électrique et de main-d'œuvre qualifiée locale. On peut alors comprendre ses attachements à ces deux secteurs.

Ces projets qui impactent

Au-delà des secteurs susmentionnés, la coopération sino-togolaise touche aussi le domaine de grands projets tels que la construction des infrastructures routières, aéroportuaires, industrielles et l'exploitation.

Dans le domaine industriel, et surtout de la zone franche, les investisseurs chinois vont, dans un premier temps, se signaler par l'installation de petites unités de production, pour exporter vers les pays de la sous-région.

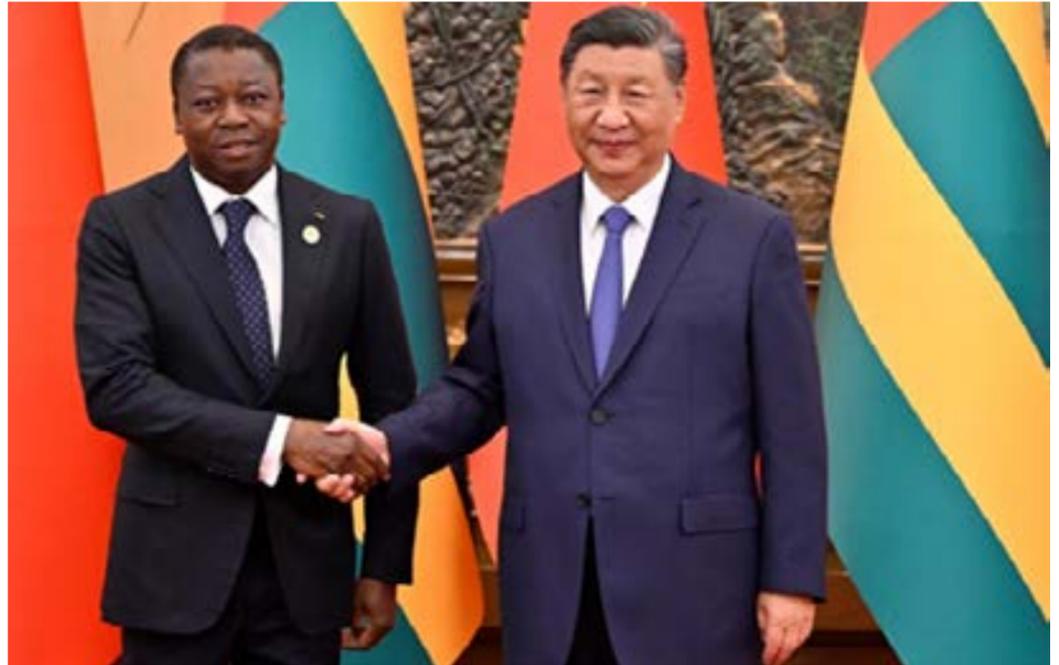
Mais, avec les fortes demandes du marché intérieur chinois en matières premières minières, les entreprises chinoises vont réorienter leurs investissements vers le secteur extractif.

routières visant à améliorer la connectivité, à faciliter le transport et à stimuler le développement économique du Togo sont menés.

L'on citera, entre autres, la réhabilitation de la route Aouda-Aléhéridé. Longue de

sur fonds chinois, par des entreprises chinoises.

Il en est de même du nouveau port à conteneurs de Lomé, pour un coût de 280 milliards de FCFA, détenu à 50 % par le groupe chinois China Merchant Holding.



Faure Gnassingbé (à gauche) et Xi Jinping (à droite)

Ainsi, fin décembre 2014, elles étaient quatre entreprises chinoises à avoir obtenu leurs permis miniers pour l'exploitation de minerais au Togo. La première à avoir démarré, étant la MM. Mining SA, qui en 2008, a signé avec les autorités togolaises, une convention d'exploitation, de transformation, et de commercialisation de différents minerais, notamment le manganèse, le

60 km, elle est réhabilitée par la société chinoise Zhongmei Engineering Group. C'est aussi le cas des travaux sur les 10 premiers kilomètres de la route Lomé-Cotonou (axe Avépozo-Togokomé) conduits par l'entreprise chinoise China Road and Bridge Corporation (CRBC). La même entreprise a été également impliquée dans la construction de plusieurs ponts et du grand

La Chine a également financé et exécuté les travaux de rénovation de l'aéroport de Lomé, à travers la China Exim Bank, et des entreprises chinoises, pour environ 100 milliards de francs CFA. Un financement, auquel viendra s'ajouter en juin 2016 un autre financement de 39 milliards de francs CFA, destiné à doter la nouvelle infrastructure aéroportuaire de Lomé de deux nouveaux terminaux.



Jean-Lucien Savi de Tové (à droite) et Wang Min (à gauche)

fer et la chromite.

Au niveau des infrastructures, les projets portés par la Chine au Togo sont nombreux. Ils touchent les domaines d'infrastructures routières, aéroportuaires et portuaires. Dans le cadre de la coopération sino-togolaise et de l'initiative « Ceinture de la Route », plusieurs projets d'infrastructures

contournement routier de Lomé. Long de 14 km, ce contournement a nécessité un coût officiel de 34 milliards FCFA.

L'on doit également à la Chine, le « contournement » de la faille d'Alédjo, sur 18 km, et le « contournement des monts Défalé », sur 12 km. Il s'agit des voies construites

Autres financements, et pas des moindres : la construction du barrage d'Adjralala, un projet commun au Bénin et au Togo, qui bénéficie également d'un financement chinois, de 312 milliards Francs CFA, auprès de la China Exim Bank.

En mai 2016, le pays a aussi bénéficié d'un don de 18 milliards francs

CFA de la Chine, pour le développement de son agriculture.

Toujours dans le domaine des infrastructures, l'on doit le financement et les travaux de rénovation du stade de Kégué à la Chine. Financés à 10 milliards francs CFA, ces travaux ont été réalisés par l'entreprise chinoise ChinaEngineering Corporation.

De même pour la construction du nouveau siège de l'Assemblée nationale, les travaux qui ont nécessité un financement de 16 milliards francs CFA ont été réalisés par l'entreprise chinoise Jiangsu Nantong N°3 Construction Group.

Par ailleurs, les travaux de réhabilitation en cours du

Palais de la présidence sont conduits par une entreprise chinoise.

Le même palais, inauguré en 2006, a été conçu par Beijing institute of architectural design (BIAD), une entreprise chinoise.

Maintenir le cap de la coopération

Cette volonté de maintenir le cap de la coopération sino-togolaise a été réitérée en 2024 entre le président du Conseil Faure Essozimna Gnassingbé et le président chinois, Xi Jinping.

Ainsi, dans les trois prochaines années, la Chine entend travailler avec l'Afrique et plus particulièrement le Togo, pour développer des actions de partenariat sur la

modernisation.

Ces nouvelles actions de partenariats toucheront, au Togo, un éventail de secteurs clés comme le commerce, l'industrie, les infrastructures, la santé, l'agriculture, la formation, la sécurité ou encore la culture. « Pour assurer la mise en place des dix actions de partenariat, le gouvernement chinois accordera à l'Afrique un soutien de 360 milliards de yuans dans les trois prochaines années, soit 50 milliards de dollars (mdr) », a dévoilé le président chinois.

Cette volonté de soutenir les projets de développement du Togo a été réitérée par Wang Ming, nouvelle ambassadrice de la République populaire de Chine, lors de son

audience le 31 juillet 2025 chez le président du Conseil. Ainsi, face aux mutations et défis multiples auxquels le monde est confronté, la Chine s'engage à œuvrer aux côtés du Togo et de la communauté internationale pour la paix, la stabilité et le développement durable.

« Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé est un dirigeant et homme politique de vision et de clairvoyance de niveau international. Il joue un rôle important dans les affaires régionales et internationales », a-t-elle mentionné avant de poursuivre : « La Chine est disposée à travailler avec le Togo et la communauté internationale pour contribuer à la paix,

à la stabilité mondiale, à la tranquillité et au développement régional. »

Dans cette logique, plusieurs projets sont envisagés les mois et années à venir dans les secteurs comme les infrastructures, l'énergie, la santé et la transformation agricole.

D'autres projets dans les secteurs à fort potentiel de développement tels que le numérique pourraient être envisagés à l'avenir. L'objectif étant de promouvoir un développement inclusif où personne ne serait laissé pour compte, les deux partenaires s'engagent donc à maintenir le cap de leur relation et à l'intensifier davantage.

Caleb Akponou

Commerce

Au Cetef, la foire Made in Togo donne la visibilité aux produits togolais

Le ministère du Commerce, de l'Artisanat et de la Consommation locale organise du 4 au 10 août la 6ème édition de la foire « Made in Togo ». L'ouverture officielle de la foire a été faite par madame Rose Kayi Mivedor, ministre en charge du Commerce.



Le Togo met une nouvelle fois à l'honneur le savoir-faire local à travers la 6e édition de la foire Made in Togo, officiellement lancée en présence d'acteurs économiques.

À travers cet événement, le Centre togolais ses expositions et foires (Cetef) met à la disposition des exposants un environnement structuré pour favoriser le développement de leurs activités, notamment

les espaces d'exposition accessibles, les panels thématiques, les rencontres d'affaires et les connexions avec la diaspora et les investisseurs.

Placée sous le thème « Patrimoine entrepreneurial national : entre tradition, innovation et compétitivité », cette édition 2025 valorise la production locale

avec la participation de plus de 100 exposants venus des cinq régions économiques du pays.

« Le Made in Togo incarne notre ambition de bâtir une économie forte, inclusive et portée par les talents locaux. Cette plateforme est conçue pour mettre en lumière la qualité et la diversité de nos produits, mais aussi pour sensibiliser les citoyens à l'importance de consommer ce que nous produisons. Elle est un levier essentiel pour encourager la fabrication locale et l'exportation », a déclaré le ministre Mivedor Kayi lors de son allocution d'ouverture.

La foire Made in Togo ne se limite pas à une simple vitrine. Elle incarne aussi une stratégie de long terme pour renforcer la consommation locale. Pour Alexandre De Souza, directeur du Cetef, la bataille contre la prédominance des produits importés nécessite un changement de mentalité collectif.

La foire Made in Togo se poursuit jusqu'au 10 août prochain et s'inscrit dans la vision du gouvernement visant à faire de la consommation locale un levier de développement et de création d'emplois.

Affo-Djèlè Alarba

Social Impact Incubator

Coaching et financement pour plusieurs entrepreneurs

Une trentaine de jeunes d'Afrique de l'Ouest, porteurs d'idées d'entreprises potentiellement à fort impact social, ont été sélectionnés en Afrique dans le cadre du programme dénommé Social Impact Incubator (SII). Porté par la Segal Family Foundation et Partners For Equity, la première édition ouest-africaine du SII a officiellement lancé ses activités en Afrique de l'Ouest le jeudi 24 juillet à Dakar. Les entrepreneurs sélectionnés sont de nationalité béninoise, sénégalaise et togolaise. Ils bénéficieront d'un accompagnement intensif de sept mois, destiné à amplifier l'impact de leurs initiatives sur le terrain.

Le choix du Bénin, du Sénégal, et du Togo pour cette première implantation n'est pas anodin. Selon les responsables du programme en Afrique de l'ouest, les trois pays combinent stabilité,

dynamisme entrepreneurial et jeunesse engagée. Ils représentent « un terreau fertile pour l'innovation sociale, à condition que les porteurs de projets puissent bénéficier d'un accompagnement structuré et d'un accès facilité au financement ».

Depuis la création du SII en 2013, la Segal Family Foundation a investi plus de 15 millions USD en Afrique pour soutenir plus de 300 organisations à fort impact. Ce nouveau chapitre en Afrique de l'Ouest marque une étape stratégique, avec une ambition claire : « augmenter le nombre de

bénéficiaires et étendre le programme à d'autres pays de la sous-région ».

Le SII, est aussi une communauté en construction. Au-delà de l'accompagnement individuel, il mise sur la création d'un véritable écosystème régional. Les participants, appelés champions rejoignent une communauté dynamique où les échanges, les collaborations et les opportunités de visibilité sont encouragés. Le programme entend ainsi poser les bases d'un leadership africain plus fort, plus connecté et

tourné vers l'avenir.

Depuis la création du SII en 2013, plus de 15 millions USD

Les entrepreneurs sociaux du Burundi, du Malawi, du Kenya, du Rwanda et de la Tanzanie ont été les 1ers à



ont été investis en Afrique pour soutenir plus de 300 organisations à fort impact.

bénéficier de ce programme sur le continent.

TM

LOME-MA-0433202507CA

ASSIGNATION **COPIE**

En deux mille vingt-cinq,

Et le Six (06) Août - 08 heures 00 minutes ;

A la requête de Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, demeurant et domiciliée en France avec de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de Maître Tiburce MONNOU, Avocat au Barreau National du Togo, Angle Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abovgou (derrière le centre Aéré CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06 Tél : (+228) 22 61 08 08, Fax : (+228) 22 61 15 15 Courriel : contact@monnatt.com ;

En l'étude duquel domicile est élu pour la présente et pour ses suites ;

l'a,

Nous Me Anani AMEKUDJI
Huissier de Justice près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé
demeurant et domicilié en ladite Ville,
2^{ème} Rue à gauche après la CEG des Écoles
Soussoira

Donné assignation à :

La Société NOVEN, Société à Responsabilité Unipersonnelle, au capital de 5 000 000 FCFA, inscrit au RCCM sous le numéro RCCM : TG-LOM 2018 B 2267, NIF 1000030681, ayant son siège social sis à Lomé quartier Adidogomé Ségbé s/c 05 BP :1026, Lomé- Togo, Tél : 90 81 01 36/ 97 59 32 25, prise en la personne de son gérant, monsieur AGLAMI Kodzo, demeurant et domicilié au siège de ladite société où étant et parlant à :

PAR COPIE SEPARÉE

Monsieur AGLAMI Kodzo, Gérant de société, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Adidogomé Ségbé, Tél : 90 81 01 36/ 97 59 32 25, où étant et parlant à : *N'ayant pas de domicile ni résidence connus à Lomé (Togo), nous avons, conformément à l'article 58 du Code de Procédure Civile déposé l'assignation par affichage sur la porte principale de l'édifice de la Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN, désigné par le Président du dit Tribunal et ce suivant ordonnance n° 247/2025 du 01 Août 2025.*

A comparaître, le Mardi douze (12) août 2025 à huit (08) heures précises jours et heures suivants s'il y a lieu, par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé, statuant en matière civile ;

LOME-MA-0433202507CA

POUR

Voir venir les requis s'entendre :

- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qui lui est due dans le cadre de la résiliation du contrat de construction qui les lie ;
- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions (10 000 000) francs au titre de dommages et intérêts pour tout préjudice subi ;

EN EFFET :

Suivant contrat de construction en date du 14 mai 2018 modifiée suivant avenant en date du 02 août 2019, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a confié à monsieur AGLAMI Kodzo, gérant des Etablissements NOVEN, la construction d'une maison individuelle sise à Avégandji (SEWATRIKOPE) Kpémé dans la préfecture des Lacs.

(Pièce n°1 : Contrat de construction en date du 14 mai 2018)

En cours d'exécution du contrat, monsieur AGLAMI Kodzo a créé la société NOVEN SARLU.

La société NOVEN SARLU a, par conséquent, continué les travaux de construction de la villa au profit de madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

Dans le cadre du contrat de construction de sa maison, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a versé entre les mains de monsieur AGLAMI Kodzo et pour le compte de la société NOVEN SARLU une somme totale de cinquante-deux millions vingt-cinq mille cent quarante (52 025 140) francs CFA.

(Pièce n°2 : Copies des divers chèques et décharges de versements)

Cependant depuis décembre 2022, le chantier est resté à l'abandon.

Après multiples relances, la société NOVEN SARLU par le truchement de son gérant, a indiqué à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, que la société NOVEN SARLU était dans l'incapacité de terminer le chantier.

La société NOVEN SARLU a proposé à madame Ayoko Ida Colette MURATET une résiliation amiable du contrat. Madame Ayoko Ida Colette MURATET a marqué son accord à cette proposition.

Madame Ayoko Ida Colette MURATET a exigé de la société NOVEN SARLU, un état de lieux du chantier pour apprécier le niveau d'exécuté. La société NOVEN SARLU a transmis le 12 mai 2024, un état des lieux laissant transparaître un montant de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA à rembourser à madame Ayoko Ida Colette MURATET.

(Pièce n°3 : Etat des lieux de la société NOVEN SARLU)

LOME-MA-0433202507CA

Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, a engagé un expert indépendant à l'effet de vérifier le taux d'exécuté du chantier en rapport avec les sommes qui ont été décaissées au profit de la société NOVEN SARLU et de monsieur AGLAMI Kodzo.

Ce rapport d'expertise laisse plutôt transparaître un total des travaux réalisés à la somme de trente-quatre millions trois cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf francs (34 346 584, 79) francs CFA. Ce qui présente une somme à rembourser de dix-sept millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cent cinquante-cinq virgule vingt-et-un (17 678 555, 21) francs CFA.

(Pièce n°4 : Etat des lieux réalisés par la société HOVA)

Toutefois, dans le cadre d'une résiliation amiable du contrat de construction en date du 14 mai 2018, madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a accepté recevoir de la société NOVEN SARLU la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qu'elle a reconnue lui devoir dans le cadre d'une résiliation du contrat.

(Pièce n°5 : Lettre du conseil de madame Ida Ayoko Colette MURATET en date du 24 juillet 2024 ; Pièce n°6 : Lettre de la société NOVEN SARLU en date du 30 septembre 2024)

Depuis lors, la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo se refusent de payer la somme due à Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

Cet état de fait a créé un énorme préjudice à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI, dont le chantier est resté à l'abandon pendant près de trois années. Certains des ouvrages réalisés par la société NOVEN SARLU ont été abîmés. Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI a dû finalement déboursier des sommes d'argent supplémentaires en confiant l'achèvement de son chantier à une autre société, qui a dû reprendre certains des travaux réalisés par la société NOVEN SARLU et qui ont été abîmés du fait de l'abandon du chantier.

Aux termes de l'article 1147 du Code Civil Français dans sa version applicable au Togo : « Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part. »

En l'espèce, la société NOVEN SARLU a indiqué à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI qu'elle était dans l'incapacité de terminer le chantier sans aucun justificatif, laissant madame Ida Ayoko Colette MURATET devant le fait accompli alors qu'elle a encaissé avec monsieur AGLAMI Kodzo, une somme totale de cinquante-deux millions vingt-cinq mille cent quarante (52 025 140) francs CFA.

Il y a lieu de condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo au paiement de la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qu'ils ont reconnue devoir dans le cadre d'une résiliation du contrat et à la somme de dix millions (10 000 000) francs CFA en réparation du préjudice subi par madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI.

LOME-MA-0433202507CA

C'EST POURQUOI,

Madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI sollicite qu'il plaise au Tribunal de Grande Instance de Lomé de condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo à lui payer la somme totale de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA restant due dans le cadre d'une résiliation du contrat et à la somme de dix millions (10 000 000) francs CFA en réparation du préjudice qu'elle a subi.

PAR CES MOTIFS

Il est demandé au Tribunal de Grande Instance de Lomé de :

- Dire et juger que monsieur AGLAMI Kodzo et la société NOVEN SARLU ont manqué à leur obligation contractuelle ;

En conséquence,

- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo à payer à madame Ayoko Ida Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions quatre cent mille huit cent-vingt-neuf (10 400 829) francs CFA qui lui est due dans le cadre de la résiliation du contrat ;
- Condamner solidairement la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo à payer à madame Ida Ayoko Colette MURATET née ATAYI la somme de dix millions (10 000 000) francs au titre de dommages et intérêts pour tout préjudice subi ;
- Condamner la société NOVEN SARLU et monsieur AGLAMI Kodzo aux entiers dépens.

**SOUS TOUTES RESERVES
ET POUR QU'ILS N'EN IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé et remis copies des pièces ci-dessus mentionnées ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : _____ FCFA.

Et : (06)

- Contrat de construction en date du 14 mai 2018
- Copies des divers chèques et décharges de versements
- Etat des lieux de la société NOVEN SARLU
- Etat des lieux réalisés par la société HOVA
- Lettre du conseil de madame Ida Ayoko Colette MURATET en date du 24 juillet 2024
- Lettre de la société NOVEN SARLU en date du 30 septembre 2024

L'Huissier,

Anani AMEKUDJI

Bénin/Politique

L'unité fragile de la mouvance présidentielle face au défi de la succession de Patrice Talon en 2026

À moins d'un an de l'échéance présidentielle d'avril 2026, le Bénin entre dans une phase politique décisive. Le président Patrice Talon, qui quittera le pouvoir après deux mandats, garde la mainmise sur une succession qu'il veut contrôler sans désigner trop tôt son dauphin. Dans les rangs de la mouvance présidentielle, l'heure est à la prudence, mais aussi aux manœuvres feutrées.

Les deux grands partis du camp Talon - l'Union Progressiste le Renouveau (UPR) et le Bloc Républicain (BR) - s'efforcent d'afficher l'unité, tout en livrant un bras de fer silencieux pour peser sur le choix du futur candidat. L'UPR, dirigée par Joseph Djogbénou, semble vouloir prendre l'ascendant. Ce dernier, ex-président de la Cour constitutionnelle et proche de Talon, s'est récemment positionné comme « candidat naturel », suscitant des remous internes et des critiques sur son approche jugée autoritaire. De son côté, le BR, sous la houlette d'Abdoulaye Bio Tchané, écarté de la course en raison de la limite d'âge, observe et attend. Des voix émergent au sein du parti pour préparer une alternative crédible, notamment autour de figures jeunes ou technocrates, à l'image de Romuald Wadagni,

ministre de l'Économie. Pour éviter l'éclatement, un processus inédit de primaires internes a été engagé dans les deux partis, avec un conclave prévu en août 2025 pour désigner un ticket unique président-vice-président. Talon, qui orchestre discrètement cette mécanique, entend préserver les équilibres internes tout en garantissant la continuité de ses réformes. Mais les tensions sont palpables. La rupture avec Adrien Houngbédji et son PRD, ex-allié de l'UPR, fragilise la base électorale. Et l'opposition, portée par Les Démocrates, se réorganise en vue d'un front uni. À l'approche des municipales de janvier 2026, premier test grandeur nature, la bataille de la succession s'intensifie, entre ambitions contenues, pactes incertains et stratégie d'unité imposée d'en haut. Le silence apparent cache une féroce compétition pour incarner l'après-Talon. Le nom du candidat de la majorité sera connu le 12 octobre 2025. Jusqu'ici, la prudence reste le mot d'ordre... en surface.

T.M.

Rwanda/Migration

Après l'échec avec le Royaume-Uni, le Rwanda signe un accord migratoire avec les Etats-Unis

Le Rwanda continue de façonner sa stature diplomatique et géopolitique en Afrique et au-delà. Dernier acte en date : un accord signé en juin avec les États-Unis pour accueillir jusqu'à 250 migrants expulsés du sol américain. Une initiative saluée par certains comme un geste humanitaire, mais qui suscite également des interrogations sur les motivations profondes et les implications de ce partenariat asymétrique.

Selon une déclaration officielle de Yolande Makolo, porte-parole du gouvernement rwandais, Kigali a accepté d'accueillir ces migrants « parce que presque toutes les familles rwandaises ont connu les difficultés du déplacement », insistant sur l'ancrage des valeurs de « réintégration et de réhabilitation » dans la société rwandaise. Le pays, dit-elle, se réserve cependant le droit de refuser certains profils proposés par Washington. Les migrants retenus devraient bénéficier d'une formation professionnelle, de soins de santé et d'une aide à la réinstallation. Mais au-delà de ces engagements affichés, l'accord soulève des questions. Pourquoi le Rwanda ? Pourquoi maintenant ? Et à quel prix ? Une diplomatie de l'accueil ? Ce n'est pas la première fois que Kigali se positionne comme une terre d'accueil pour des migrants ou des réfugiés venus d'autres continents. En 2022, un accord similaire avait été conclu avec le Royaume-Uni pour relocaliser des

demandeurs d'asile arrivés illégalement sur le sol britannique. Un projet controversé, suspendu avant même sa mise en œuvre, et fortement critiqué par les organisations de défense des droits humains. Ce nouveau partenariat avec Washington rappelle donc cette logique : celle d'un Rwanda qui monnaie sa stabilité et sa bonne

pays du Nord vers des États du Sud. En l'occurrence, l'administration Trump - initiatrice de l'accord - s'est illustrée par une volonté ferme d'expulser massivement les migrants sans-papiers, notamment vers des pays tiers comme le Soudan du Sud, l'Eswatini... ou désormais le Rwanda.

L'accord avec Kigali



Paul Kagame

gouvernance pour occuper une place stratégique dans les relations internationales. Certains analystes y voient une forme de "diplomatie humanitaire" où Kigali gagne en image, en influence, voire en ressources, tout en consolidant son alliance avec des puissances occidentales en quête de solutions à leurs crises migratoires internes. Derrière le discours de solidarité, une réalité plus dure transparaît : celle d'une externalisation des politiques migratoires des

apparaît donc comme un prolongement de cette stratégie de délestage migratoire, où les considérations humanitaires côtoient des logiques sécuritaires, économiques et géopolitiques. Rien n'indique à ce jour quelles garanties sont offertes aux migrants concernés, ni dans quelles conditions leur accueil sera effectif, dans un pays qui, malgré ses ambitions, reste confronté à ses propres défis sociaux et économiques.

T.M.

Côte d'Ivoire/Présidentielle

Le vice-président du PPA-CI Don Mello candidat à la présidentielle, limogé par Gbagbo

C'est un coup de théâtre qui secoue les rangs de l'opposition ivoirienne. À moins de trois mois de l'élection présidentielle du 25 octobre, Ahoua Don Mello, vice-président du Parti des peuples africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI), a annoncé sa candidature à la magistrature suprême. Un choix qu'il qualifie de « précaution », dans un contexte politique tendu où Laurent Gbagbo, leader historique du parti, est écarté de la course pour cause d'inéligibilité.

Dans une salle comble à Abidjan, l'ingénieur devenu homme politique a déclaré : « Afin d'éviter la politique de la chaise vide, je déclare solennellement ma candidature à l'élection

présidentielle. » Une prise de position aussi stratégique qu'audacieuse, au moment où le président sortant Alassane Ouattara vient d'officialiser sa candidature à un quatrième mandat, malgré les débats constitutionnels qu'elle soulève. Selon Don Mello, cette décision s'inscrit dans une démarche anticipative : en cas d'empêchement définitif de Gbagbo, il faudrait, dit-il, éviter le vide politique. Il révèle avoir soumis, dès juillet, une note interne à l'ancien président, proposant

plusieurs candidatures alternatives pour maintenir le PPA-CI dans la course. Mais au sein du parti, la réaction a été immédiate et sans ambiguïté. Dans un communiqué diffusé dans la soirée du 31 juillet, la direction du PPA-CI prend acte de la candidature de Don Mello, qu'elle qualifie de « personnelle ». Le couperet tombe quelques heures plus tard : « Il est mis fin aux fonctions de M. Ahoua Don Mello, en qualité de vice-président exécutif en charge des

lacs et de la promotion du panafricanisme », signe Laurent Gbagbo en personne. Deux membres du parti ont été désignés pour assurer l'intérim de ses fonctions. Et dans une logique de fermeté, le PPA-CI a également écarté récemment deux autres figures internes ayant soutenu Don Mello. L'homme n'est pas un novice en politique. Ancien ministre de l'Équipement et porte-parole du gouvernement sous Gbagbo, Ahoua Don Mello jouit d'un ancrage intellectuel et diplomatique fort. Actuel

vice-président du groupe des BRICS et conseiller du patronat russe, il incarne aussi une figure du panafricanisme contemporain, écoutée au-delà des frontières ivoiriennes. Sa candidature pourrait-elle fédérer une partie de l'électorat d'opposition privé de repères, alors que plusieurs ténors, dont Gbagbo, sont mis hors-jeu ? Ou risque-t-elle, au contraire, de diviser davantage un camp déjà fragilisé par les exclusions judiciaires ?

T.M.

LOMB-MA-043120257CA

COPIE

SIGNIFICATION D'ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE-ATTRIBUTION DE CREANCES

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le Six (06) Août à 08 heures 00 minutes.

1- A la requête de la Madame TAMAKLOE Kokouli Ami, Caissière demeurant et domiciliée à Lomé quartier Baguida, Téléphone : 90 32 92 01 ;
2- Madame TAMAKLOE Kokouli Ami, caissière demeurant et domiciliée à Lomé quartier Baguida, Agissant, pour le compte de sa fille, mademoiselle DADZIE Aba Madjé Mariane Tracy ;

Assistées de Maître MONNOU Tiburce, Avocat au Barreau National du TOGO, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le Centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : contact@monnat.com ;

J'ai, **Nous Me Anani AMEKUDJI** Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite Ville, 2ème Rue à gauche après le CEG des Etats quartier des Etats Soussigné

Signifié et laissé à :
Madame DADZIE Adzowa Dzidula, Secrétaire Bilingue, demeurant et domiciliée à Lomé, quartier Sogbojsito, Tél : 93 01 73 01, où étant et parlant à : *N'ayant pas de domicile ni résidence connus au Togo, nous avons, conformément à l'article 57 de la Loi de Procédure Civile, procédé à la signification d'acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie-attribution de créances par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lomé et par insertion dans le journal TOGOMATIN désigné par le Président de dit Tribunal et de surcroît, ordonnance N° 353/2025 du 06 Février 2025.*
Monsieur le Greffier en chef près le Tribunal de Grande Instance de Lomé, et domicilié en cette qualité au Palais de Justice de ladite ville, où étant en ses bureaux et parlant à :

PAR COPIE SEPARÉE

Copie de l'acte de conversion de la saisie-conservatoire de créances en date du 13 janvier 2023 en saisie-attribution de créances en date du 29 juillet 2025.

De suite à même requête, j'ai Huissier susdit et soussigné, indiqué à la requise (Madame DADZOE Adzowa Dzidula), qu'elle dispose d'un délai de quinze (15) jours pour contester le présent acte de conversion par-devant le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé

1

LOMB-MA-043120257CA

statuant en matière d'urgence conformément à l'article 49 de l'Acte uniforme portant organisation des Procédures Simplifiées de Recouvrement et des Voies d'Exécution.

La présente signification leur est faite à toutes fins utiles que de droit.

**SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ILS N'EN IGNORENT**

Et je leur ai, étant et parlant comme ci-dessus, laissé copies de l'acte de conversion de la saisie conservatoire de créances en saisie-attribution en date du 29 juillet 2025 ainsi que celle du présent exploit dont le coût est de : _____ FCFA.

L'Huissier,
Me Anani AMEKUDJI

2

LOMB-MA-043120257CA

2^e ORIGINAL

ACTE DE CONVERSION DE SAISIE CONSERVATOIRE DE CREANCES EN SAISIE-ATTRIBUTION DE CREANCES

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le Mardi vingt-neuf (29) juillet à 16 heures 48 minutes ;

A la requête de :
1- Madame TAMAKLOE Kokouli Ami, Caissière demeurant et domiciliée à Lomé quartier Baguida, Téléphone : 90 32 92 01 ;
2- Madame TAMAKLOE Kokouli Ami, caissière demeurant et domiciliée à Lomé quartier Baguida, Agissant, pour le compte de sa fille, mademoiselle DADZIE Aba Madjé Mariane Tracy ;

Assistées de Maître MONNOU Tiburce, Avocat au Barreau National du TOGO, Angle 1294 Rue Santigou (99 TKN) et 234, Rue Abougou (derrière le Centre aéré du CERFER), 06 BP : 62296 Lomé 06, Tél : 22 61 08 08, Fax : 22 61 15 15, courriel : contact@monnat.com ;

Agissant en vertu de :
- La grosse du Jugement N°718/23 en date du 26 avril 2023 rendu Tribunal de Grande Instance de Lomé ;
- La grosse de l'ordonnance N°029/2023 rendue le 1^{er} Juin 2023 par le Président du Tribunal de Grande Instance de Lomé, Juge de l'article 49 de l'AUPSRVE ;
- Et du Procès-verbal de saisie-conservatoire en date du 13 janvier 2023 ;

J'ai, **Nous Me Anani AMEKUDJI** Huissier de Justice près la Cour d'Appel et le Tribunal de Grande Instance de Lomé demeurant et domicilié en ladite Ville, 2ème Rue à gauche après le CEG des Etats quartier des Etats Soussigné

Déclaré la personne ci-dessous citée que je vais par le présent acte, pour le compte de ma requérante, procéder à la conversion en saisie-attribution de créances, de la saisie-conservatoire de créances pratiquée entre ses mains, par procès-verbal de saisie-conservatoire de créances en date du 13 janvier 2023, au préjudice de madame DADZIE Adzowa Dzidula.

ORABANK TOGO S.A., prise en la personne de son Directeur Général, demeurant à Lomé et domicilié en cette qualité au siège de ladite banque, sis à la Place de l'Indépendance, Angle Agnès des Nimes et Nicolas Gruntzky BP : 65 Lomé-Togo, Tél : +228 22 221 62 21/22 21 62 25, où étant et parlant à : *La personne de M. Koffi Elom VIAGBO du service juridique ainsi déclaré, qui a reçu copie de l'exploit de l'acte de conversion de saisie conservatoire de créances en saisie attribution de créances ainsi que les pièces jointes et les exploits ou -*

29.07.25

LOMB-MA-043120257CA

Lui déclarant que la présente conversion de saisie conservatoire de créances en saisie-attribution de créances est faite pour avoir paiement de la somme de vingt-cinq millions neuf cent deux mille cent quatre-vingt-sept (25 902 187) francs CFA décomposée ainsi qu'il suit :

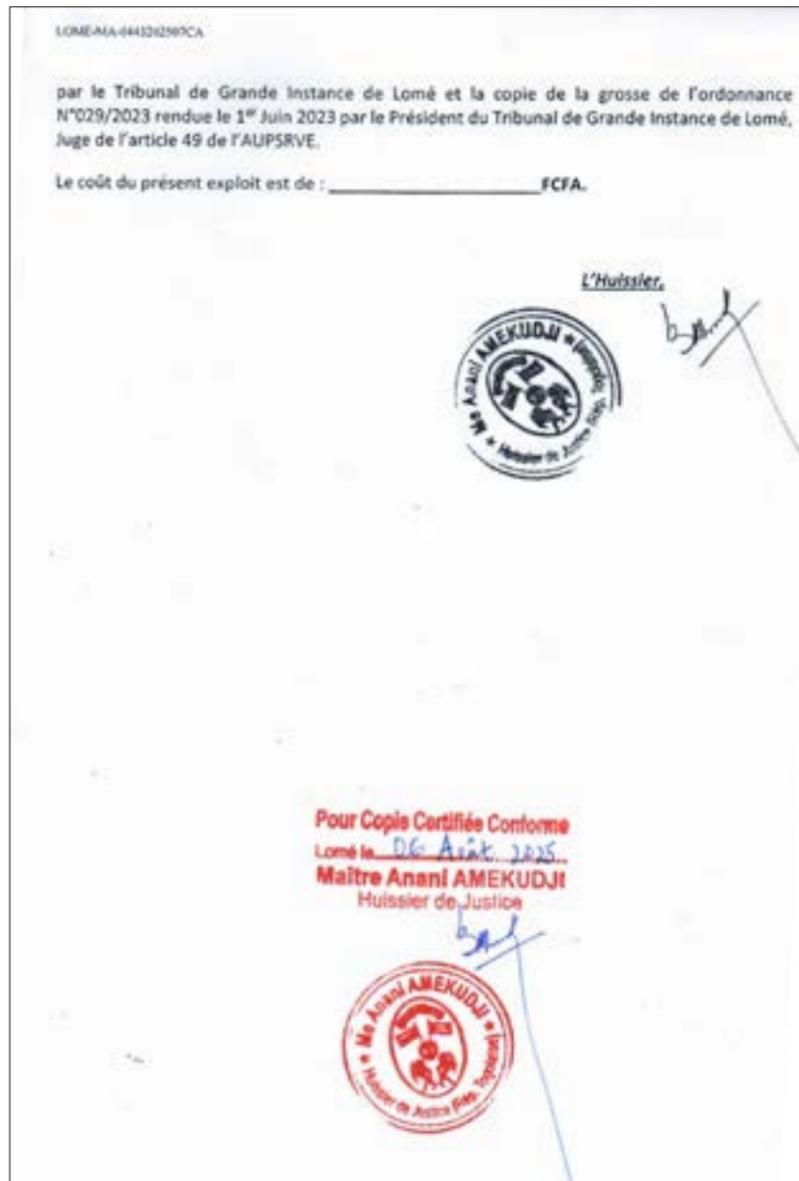
Créance principale	20 977 842 FCFA
Intérêts de droit	
Année 2025 (11 Février 2025 au 31 juillet 2025) 5,03% l'an	527 584 FCFA
Frais de recouvrement (15%)	3 225 834 FCFA
TVA sur frais de recouvrement (18%)	580 647 FCFA
Procès-verbal de saisie conservatoire	75 000 FCFA
Acte de dénonciation de la saisie conservatoire	35 400 FCFA
Frais d'enregistrement et de levée de la grosse du jugement N°718/23	32 500 FCFA
Coût de l'exploit de signification de la grosse du jugement N°718/23 avec commandement de payer	30 000 FCFA
Coût de l'exploit de signification de la grosse de l'ordonnance N°029/2023 du 1 ^{er} Juin 2023	30 000 FCFA
Ordonnance aux fins d'affichage d'insertion des actes de signification des grosses de jugements et des actes de saisie	7 000 FCFA
Procès-verbal d'affichage de la grosse de l'ordonnance N°029/2023 du 1 ^{er} Juin 2023	40 000 FCFA
Procès-verbal d'affichage de la grosse du jugement N°0718/2023 du 26 avril 2023	40 000 FCFA
Frais d'insertion de la signification de la grosse du jugement N°0718/2023 du 26 avril 2023	25 000 FCFA
Frais d'insertion de la signification de la grosse de l'ordonnance N°029/2023 du 1 ^{er} Juin 2023	25 000 FCFA
Coût de l'acte de conversion de saisie conservatoire en saisie attribution	35 400 FCFA
Procès-verbal d'affichage de la signification de l'acte de conversion	40 000 FCFA
Frais d'insertion de la signification de l'acte de conversion	25 000 FCFA
Coût du Procès-verbal de décaissement	150 000 FCFA
TOTAL	25 902 187 FCFA

Lui demandant de payer entre les mains du conseil de ma requérante ou des mains de moi, huissier susdit et soussigné, ayant pouvoir de recevoir et d'en délivrer bonne et valable quittance, la somme totale de vingt-cinq millions neuf cent deux mille cent quatre-vingt-sept (25 902 187) francs CFA.

L'informant que dans cette limite, la demande de paiement entraîne attribution immédiate de la créance saisie au profit des créanciers madame TAMAKLOE Kokouli Ami agissant en son nom propre ainsi que pour le compte de mademoiselle DADZIE Aba Madjé.

De tout ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal clos à Lomé le Mardi vingt-neuf (29) juillet 2025 à 16 heures 45 minutes dont j'ai laissé copie ainsi que copie de la grosse du Jugement N°718/2023 du 26 avril 2023 rendu

2



Solidarité Chine-Togo

Un grand signe de la providence selon sœur Pascaline Dogbé

Dans le cadre de son séjour à Lomé, une délégation chinoise conduite par Fan Huaping, vice-président du Comité permanent de l'Assemblée populaire de la province du Shandong a fait des dons à des enfants togolais.

Comme le disait le fondateur de la nouvelle Chine, Mao Zedong : « les jeunes sont pleins de vitalité, en plein essor, comme le soleil à huit ou neuf heures du matin ». L'avenir d'un pays repose sur la jeunesse. La Chine et le Togo accordent tous une grande importance à l'épanouissement des jeunes, ainsi qu'à la protection des enfants vulnérables.

L'année dernière, en septembre, le président du Conseil Faure Gnassingbé a visité la Chine pour assister au Forum de coopération économique Chine-Afrique

(Focac). Durant la rencontre, les dirigeants sino-africains ont adopté à l'unanimité le Plan d'action de Beijing. Dans ce document final ambitieux,



Photo de famille des officiels avec les bénéficiaire

le « soutien à l'autonomisation des jeunes » figure parmi les axes prioritaires. C'est dans le même cadre que s'est tenu l'évènement de solidarité Chine-Togo «

Agissons ensemble pour un meilleur avenir de l'enfance », au centre d'aide sociale Saint-André à Adétikopé dans la commune Agòè-Nyivé, le 6

dimanche dernier. 130 enfants de six centres étaient présents en tant que bénéficiaires. « Depuis mars dernier, nous avons organisé six évènements de solidarité similaires à celui

d'aujourd'hui, ayant couvert près de 800 enfants togolais. Nous croyons du fond du cœur que chaque enfant porte en lui la possibilité de changer son destin. Chaque geste bénévole, chaque sac de nourriture, chaque fourniture scolaire que nous offrons contribue à nourrir cette possibilité », a déclaré Wang Min, ambassadrice de Chine au Togo. Fan Huaping s'est senti honoré de participer à cette action humanitaire. Pour lui, il s'agit d'une rencontre pleine d'amour et d'espoir.

« Depuis plus de 52 ans le Togo et la Chine entretiennent des relations fondées sur la confiance mutuelle, le respect et les échanges fructueux. Au nom du président du Conseil Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé

ainsi qu'au nom des enfants bénéficiaires, j'exprime ma gratitude à vous madame l'ambassadrice, et à vous monsieur le vice-gouverneur », a indiqué professeure Kossiwa Zinsou-Klassou, ministre de l'Action sociale, de la Solidarité et de la Promotion de la Femme.

Sœur Pascaline Dogbé, directrice du centre d'aide sociale Saint-André, voit en cette action, un grand signe de la providence. Elle est heureuse que des gens d'ici et d'ailleurs pensent à ces enfants. Elle n'a pas manqué de dire merci pour cette générosité. Ce geste va faire grandir ces enfants physiquement et sur le plan psychologique, selon elle.

E. Dadzie

PIA
PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADRETROPE
— TOGO —

Une zone industrielle de pointe, au service de l'industrialisation togolaise

FRENCH CERT ISO CERTIFIED

www.pia-togo.com



CORIS MONEY
Simple et cool !



**RÈGLE
TES FACTURES**

D'EAU & D'ÉLECTRICITÉ

via

Coris Money

www.corismoney.com

<https://play.google.com/store/apps/details?id=com.corismoney>



SIMPLE & COOL

par

